

tive de la misère et de l'infidélité. Comme de juste la onnille italienne qui excelle à dénaturer les actions du bien-aimé Pie IX et à calomnier ses intentions, ne manquèrent pas de crier sur tous les tons que le Pape organisait un complot pour expulser les envahisseurs de Rome, et accumulèrent des mensonges impossibles.

Chez nous, catholiques, ce acte de Pie IX ne pourrait qu'augmenter notre vénération pour lui, si la chose était possible. Oui, l'Auguste Pontife du Vatican est bien pauvre; dépouillé par d'infâmes voleurs, ses moyens sont trop restreints et nous avons un grand devoir à remplir. Ce qu'il vient de faire est un bon exemple à suivre; que notre zèle ne s'endorme pas. Il faut de l'argent à notre vénéré Pontife; contribuons suivant nos moyens à l'augmentation de ses recettes. Le Cardinal n'est pas riche, mais il peut donner son obole. L'effraie, quelque petite qu'elle soit, aura toujours sa valeur et sera un capital placé à gros intérêt. Un grand curé catholique disait dernièrement que l'on peut dire de Rome ce que Saint Bernard affirmait de la Sainte-Vierge, dans son *Mémorial*: *Il est inouï qu'un ami de Rome ait jamais été abandonné du Seigneur.*

Nous terminerons cette revue des faits religieux de Rome par un touchant détail relatif à l'expulsion des Carmélites. Lors que la nouvelle de cette violence se répandit dans la ville, elle souleva une indignation générale. On se gagna même à opposer une résistance active; des personnes influentes parvinrent à calmer les esprits. Mais les familles nobles voulurent protester contre cette injustice et organisèrent une escorte d'honneur pour les religieuses expulsées. Les grandes dames romaines, dans leurs carrosses, les grandes fêtes, se rendirent à l'heure fixée au convent des Carmélites, firent monter les religieuses à côté d'elles et les conduisirent à leur nouvelle demeure. La police n'aurait pu empêcher ce mouvement, mais elle a feint de ne rien voir; c'était le meilleur parti à prendre.

En France, les derniers arrangements faits avec l'Allemagne ne sont pas considérés comme très-avantageux. On reconnaît même que Bismarck continue à traiter cette pauvre France en pays conquis. La Prusse semble avoir fait des concessions; cependant, en examinant la nature de ces concessions apparentes, les journaux français trouvent qu'elles sont plutôt un danger qu'un avantage pour la France.

En effet, l'évacuation plus prompte d'une partie du territoire français par les troupes allemandes n'a été consentie que parce que l'occupation était un fardeau pour la Prusse, et que cette dernière veut diminuer ses charges. Tout en faisant ses propres affaires elle n'a pas oublié de conserver des garanties suffisantes pour le paiement intégral de sa dette. Le territoire évacué n'est pas livré à la France, il est simplement neutralisé; aucune des deux puissances n'a le droit de l'occuper. Mais ce territoire neutre est une perpétuelle menace pour la France, la peuvent s'organiser des complots, à peuvent se rassembler les éléments de discord et de là peut surgir une guerre civile capable de rejeter la France dans les horreurs dont elle vient à peine de se délivrer. Bismarck est trop écrivain pour n'avoir pas prévu ces résultats, et nous nous risons pas affirmer qu'il ne l'a pas voulu. Tristes concessions.

Quant au traité demandier, les demandes de la France ont été rejetées. Dans la rectification des frontières deux points étaient à décider, la France réclamait le grand établissement industriel de Moyœvre et quelques petits villages aux environs d'Avicourt. La Prusse a gardé le plus considérable, l'établissement de Moyœvre; et n'a remis à la France que

les petits villages et encore elle a eu le soin d'en distraire les forêts domaniales qui s'y trouvent et qu'elle entend garder. Bismarck sait tirer parti de ses victoires.

Mais repassons l'Atlantique et revenons à notre cher petit Canada, ou plutôt à notre bien-aimée Province de Québec.

Notre législature fait tout doucement son petit bonhomme de chemin. La séance du 13 courant n'a été marquée que par le rapport de l'Imprimeur de la Reine présenté par l'Honorable M. Chauveau, par la pétition de M. Fournier contre l'officier-rapporteur de Québec-centre, et par un bill de M. Marchand demandant l'abolition du double mandat. M. Fournier a aussi présenté un bill pour fixer à \$1,000 le salaire des orateurs des deux chambres et à \$450, l'indemnité parlementaire des membres de l'Assemblée Législative.

La séance du 14 a été assez animée pendant quelques instants. M. Cartier et M. Holton ont eu devoir engager une petite querrelle, histoire de s'entretenir la main ou plutôt la langue. Ce n'a pas été sérieux. Cependant on peut voir d'après cela que l'opposition ne perdra aucune occasion de se battre avec le gouvernement. Il est probable même que la bataille sera chaude, sur les deux pétitions de M. Fournier. Dans tout ceci, on peut très-bien se demander si l'opposition est sincère ou si ce n'est pas plutôt pour leur-er les électeurs, pour faire de la blague en un mot.

La séance du 15 a été marquée par une vive discussion sur l'arbitrage. M. Joly a commencé l'attaque en demandant la formation d'un comité pour l'examen du différend existant entre la Province de Québec et celle d'Ontario au sujet de la répartition de la dette. Dans le cours de la discussion il y eut un petit duel entre M. Cauchon et M. Joly; mais aucun des duellistes n'est resté sur le carreau. Ces passe-d'armes ne sont pas dangereux.

L'Hon. M. Chauveau répondit ensuite à M. Joly et il exprima l'opinion que l'opposition n'attaquait le gouvernement que pour essayer ses forces. MM. Marchand, Trudel, Maillat et Chapleau parlèrent dans le sens de l'Hon. premier ministre, et MM. Larocque et Holton appuyèrent M. Joly. Puis la motion, étant mise aux voix, fut perdue par une division de 43 contre 19.

La séance s'est terminée à minuit.

La chambre n'a pas siégé jeudi, par condescendance pour les protestants, lesquels ont célébré ce jour comme étant un jour d'actions de grâce.

Vendredi, la chambre n'a siégé à peu près que pour la forme. A part deux petits débats bien courts tout s'est fait avec la plus grande facilité. Ces deux débats ont été provoqués par l'opposition. Le premier a eu lieu à propos de la suspension du sergent d'armes, M. Grneau. Le second sur la requête de M. Fournier demandant que l'officier-rapporteur qui a prélevé à l'élection de Québec-centre soit cité à la barre de la Chambre. La Chambre a décidé que ces deux questions devaient être étudiées par le comité des élections et priées avant de lui être présentées.

M. Molleur proposa la formation d'un comité chargé de voir aux meilleurs moyens à prendre pour l'amélioration des routes publiques de cette province.

Lundi, le 20 courant, la Chambre fut saisie des contestations des élections de MM. Levalier, Trudel, Gignou, Verreault et Fournier. Ces contestations furent référées au comité des privilèges et élections.

L'Hon. Robertson présenta les comptes publics pour l'année fiscale finissant au 30 juin 1871, lesquels furent référés au comité des comptes publics.